



Formation économique

des membres élus du CSE

(entreprise de 300 salariés et plus)

Rôle et fonctionnement

Formation présentielle / distancielle – **inter**

Enjeux Depuis la fusion de 3 instances représentatives du personnel en 1, quelles sont les principales missions des membres du CSE ? De l'assistance aux salariés, en passant par la prévention santé des travailleurs, le CSE peut aussi devenir « père Noël » ou « journaliste ». Fonctionnement et attributions du CSE sont-ils calqués sur la loi et la réglementation ? Ont-ils été adaptés par un accord collectif ? Ou par le Règlement intérieur du CSE ? Cette formation a pour but d'aider les élus à maîtriser le fonctionnement de cette institution complexe et exercer pleinement et efficacement ses différentes missions.

Public visé

Membre d'un CSE (d'une entreprise de 300 salariés et plus)

Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

Objectifs

- Comprendre le fonctionnement du CSE (fusion et non cohabitation des instances)
- Connaître les droits, les missions et les prérogatives respectives des ex-Comité d'entreprise, Délégués du personnel et CHSCT, **au sein du CSE**
- Exercer pleinement et efficacement sa mission
- Apprécier l'évolution de l'architecture du droit du travail

Moyens et méthode pédagogiques

L'animation du stage de base sera fondée sur :

- **Une alternance d'exposés / débats**

Ce, à partir d'une documentation remise aux participants

- **L'utilisation pédagogique d'un projet de règlement intérieur type**

Intervenants confirmés

L'animation de la journée sera effectuée par :

Mathieu BESSON intervenant depuis 2001, ou Angélique DELLEVI, avocate, formatrice depuis 2012, pour des formations à destination de l'ensemble des Institutions Représentatives du Personnel

Durée

2 jours (2 x 7 heures)

Horaires

9h00 – 17h00

Prix en inter

720 € / participant

exonéré de toutes charges
Repas non compris

Dates

12-13 mai 2025

26-27 novembre 2025

Lieu

Paris / A distance

Précisions

complémentaires

Créé en 1965, Sicoge est agréé de façon continue depuis 1984 pour la formation économique des élus du CSE et 1985 en matière de formation de représentants du personnel en SSCT.

Sicoge n'a pas de liens privilégiés avec une organisation syndicale particulière.

Programme

Le comité social et économique - CSE

Rôle et fonctionnement

Droit du travail et IRP

- **Le Droit du Travail et ses nouvelles articulations**
Droit européen, lois et règlements, jurisprudence, accords de branche, conventions collectives, ANI, règlement intérieur, accords d'entreprise, accords de groupe, contrats de travail, décisions unilatérales, usages d'entreprise ... *Quels rôles respectifs pour les accords d'entreprises et de branches.*
- **La représentativité syndicale**
Les critères de représentativité
- **La négociation collective en l'absence de Délégué syndical**
Les élus de CSE, les salariés mandatés ou non, le référendum
- **Rupture conventionnelle collective**
Plan de départ volontaire et code du travail
- **L'accord de performance collective**
Un nouveau cas de négociation de maintien dans l'emploi contre la remise en cause d'avantages acquis par le contrat de travail
- **Le télétravail**
Modalités de mise en place
- **Le Contrat de chantier ou de mission**
Contrat à Durée Indéterminée conclu pour la durée d'une prestation limitée dans le temps, nouveau Cdi ou CDD ?

Droits des élus

- Protection sociale, procédure spécifique de licenciement, fin du mandat, évolution salariale, entretiens de début et de fin de mandat, formations, utilisation du **crédit d'heures** (déplacements, mutualisation et report)... *selon le code du travail ou l'accord de mise en place du CSE.*

La Délégation du personnel au sein du CSE

- **Rôle et attributions, exercice des fonctions**
Les réclamations individuelles et collectives
L'action auprès de l'Inspecteur du Travail
Le droit des personnes et des libertés individuelles dans l'entreprise
L'assistance aux salariés et autres attributions
- **Les principaux motifs de sanction et de licenciement**
Le barème d'indemnisation en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse
Le licenciement économique
- **Rupture conventionnelle individuelle et transaction**
Deux modalités de départ individuel de l'entreprise

Fonctionnement

- **L'organisation du CSE** (ou CSE Central et CSE d'établissement)
Membres, participants, interlocuteurs.
Rôle des suppléants,
Réunions ordinaires ou extraordinaires, préparatoires,
Convocation, ordre du jour, visio-conférence, enregistrement,
Procès-verbaux, vote,
Interlocuteurs,
Règlement intérieur,
Commissions obligatoires ou facultatives,
Moyens matériels, local, affichage, communication, intranet,
Co-financement des expertises.

Attributions économiques et professionnelles

- **Droit d'information et de consultation du CSE** (ou CSE Central et CSE d'établissement)
La procédure de consultation, les délais préfix, les **trois consultations « annuelles récurrentes »** :
 - les orientations stratégiques,
 - la situation économique et financière,
 - la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi.Les informations et consultations ponctuelles ou en situation de crise
- **La Base de Données économiques, sociales et Environnementales (BDESE)**
- **Les experts**
- **La formation après la loi « Choisir son avenir professionnel »**

Santé, sécurité et Conditions de travail (SSCT) - rappel

- **Obligations de l'employeur et des travailleurs**
- **Les missions en SSCT**
Programme développé lors de la formation spécifique et obligatoire SSCT d'une durée de 5 jours à destination des membres titulaires et suppléants du CSE.
Organisme de formation agréé choisi par les élus et coût de la formation pris en charge par l'employeur.

Pensez à vous munir de votre accord de mise en place du CSE s'il existe.

Formation également disponible en intra

Formation à distance

Pour 2021, nous proposons 3 modalités de formation :

- **En présentiel.** (Protocole sanitaire à disposition)
- **En mixte.** Une partie des participants en présentiel, l'autre en visio
- **A distance. En visio.**

Suivi et évaluation

Signature d'une feuille de présence et délivrance d'une attestation de fin de formation

Evaluation de l'action de formation par la remise d'un questionnaire d'évaluation et de satisfaction.

Nous proposons une 3^{ème} journée **en option**

Utiliser les budgets du CSE en toute sérénité

- **Les obligations**

Les règles de transparence (seuils, règlement intérieur, expert-comptable ou non, trésorier...)

La distinction des budgets, les transferts entre budgets

La définition de la masse salariale

- **L'approbation annuelle des comptes du CSE**

Le compte-rendu détaillé de la gestion financière, les nouvelles normes : Rapport d'activité et de gestion, transactions significatives, états de synthèse...

La reddition en fin de mandat.

Les justificatifs. La conservation des archives

La responsabilité civile. **Les assurances**

- **Les activités sociales et culturelles**

Qu'est-ce qu'une ASC ?

Pour quels bénéficiaires ?

Selon quels critères ?

Choix, comment les répartir équitablement ? La discrimination

Règles Urssaf (**comment ne pas être redressé**)

Les impôts (**ne pas devenir « commerçant », ne pas avoir de soucis avec la TVA**)

Bulletin d'inscription en fin de document



BULLETIN D'INSCRIPTION

ENTREPRISE : (cachet/signature)
ADRESSE :
TELEPHONE :
ADRESSE E-MAIL :
PERSONNE A CONTACTER :
FONCTION : Date :

Veillez inscrire

| Nom des stagiaires | Intitulé du stage | Date de la session 2025 Cocher la date choisie |
|--------------------|---|---|
| | Le CSE Comité social et économique Rôle et fonctionnement | <input type="checkbox"/> 12-13 mai |
| | | <input type="checkbox"/> 26-27 novembre |
| | | De 9h00 à 17h00 |
| | | <input type="checkbox"/> à Paris |
| | | <input type="checkbox"/> en visio |
| | | |
| | | |
| | | |

Tarif de la formation : 720 € ht* par personne

* Pour les CSE et les associations non soumises à la Tva, prix **exonéré** de toutes taxes
- 10% à partir de 4 inscrits

*Cette participation comprend les pauses ainsi qu'une documentation d'appui.
Ne comprend pas le repas des participants.*

Bulletin à retourner par mail à info@sicoge.com

Toute annulation moins de 10 jours calendaires avant le début du stage donnera lieu à facturation de 50% du montant du stage.

Toute annulation postérieure au début de la formation donnera lieu à facturation du montant du stage, sauf cas de force majeure



BULLETIN D'INSCRIPTION

ENTREPRISE : (cachet/signature)
ADRESSE :
TELEPHONE :
ADRESSE E-MAIL :
PERSONNE A CONTACTER :
FONCTION : Date :

Veillez inscrire

| Nom des stagiaires | Intitulé du stage | Date de la session 2025 Cocher la date choisie |
|--------------------|---|---|
| | Trésorier Utiliser les budgets du CSE en toute sérénité | <input type="checkbox"/> 14 mai |
| | | <input type="checkbox"/> 28 novembre |
| | | De 9h00 à 17h00 |
| | | <input type="checkbox"/> à Paris |
| | | <input type="checkbox"/> en visio |
| | | |
| | | |
| | | |

Tarif de la formation : 360 € ht* par personne

* Pour les CSE et les associations non soumises à la Tva, prix **exonéré** de toutes taxes

*Cette participation comprend les pauses ainsi qu'une documentation d'appui.
Ne comprend pas le repas des participants.*

Bulletin à retourner par mail à info@sicoge.com

Toute annulation moins de 10 jours calendaires avant le début du stage donnera lieu à facturation de 50% du montant du stage.

Toute annulation postérieure au début de la formation donnera lieu à facturation du montant du stage, sauf cas de force majeure